



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 05 DU 29 JANVIER 2017

Membres Présents : Mrs BENZERDJEBA -SARDI .M – KERTALI. D - BOUZEROUATA.H
Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRES N° 34: Ren : A.N.Sidi Chahmi—C.S.A. C.Oran S/G R1 du 20/01/2017

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- Disqualification du joueur HAKKAR. N° Lic 033 du club C.S.A. C.Oran pour insultes envers Officiels
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- Il est infligé une sanction de quatre (04) matchs ferme au joueur HAKKAR N° Lic 033 du club C.S.A. C.Oran
- Il est infligé une amende de 10.000 DA au club C.S.A. C.Oran.

AFFAIRES N°35: Ren : C.S.H.B.Chlef—I.R.B.Fornaka S/G R1 du 21/01/2017

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- Disqualification du joueur AMAR .N N° Lic 161 du club IR.B.F pour insultes envers Officiels.
- Disqualification du joueur TAHAR .Ab N° Lic 023 du club C.S.H.B.Chlef pour comportement anti sportif grossiers envers adversaire.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- Il est infligé une suspension de quatre (04) Matches ferme au joueur AMAR .N N° Lic161 du club IR.B.F
- Il est infligé une amende de 10.000 DA au club IR.B.F
- Il est infligé une suspension de trois (03) Matches ferme au joueur TAHAR. AB N° Lic 023 du club C.S.H.B.Chlef.
- Il est infligé une amende de 10.000 DA au club C.S.H.B.Chlef

AFFAIRES N°36: Ren : G.C.B.Mascara-W.C.B.Oued Sly S/G D2 du 27/01/2017

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants
- Attitude anti sportive du joueur MOUFFOK.I N° Lic 379 du club W.C.B.O.S. à la fin de la rencontre envers Officiels.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- Il est infligé une sanction de deux(02) matchs ferme au joueur MOUFFOK.I N° Lic 379 du club W.C.B.O.S.
- Il est infligé une amende de 5.000 DA au club W.C.B.O.S.

AFFAIRES N°37: Ren : J.S.M.R - U.S.T S/G D2 du 27/01/2017

- Vu la feuille du match signalant :
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain avec des tenues de même couleur (Bleu).
- Vu la participation de l'équipe U.S.T. avec des chasubles.
- Vu le dossier d'engagement du CSA JSMR s'engageant à jouer avec tenue de couleur Noir et jaune.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد

الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

- Vu le dossier d'engagement du CSA U.S.T. s'engageant à jouer avec tenue de couleur Bleu – Rouge et noir.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B..

DECISION.

- Vu l'article 25 du TRRF. Stipulant : Non respect des couleurs des tenues sportives inscrites sur le dossier d'engagement
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.M.R

AFFAIRES N°38: Ren : N.R.B.El Amria--A.S.A.T.SBA (U16) Coupe d'Algérie jeunes 28/01/2017

- Vu la feuille du match signalant :
- L'équipe N.R.B.El Amria s'est présentée avec 04 joueuses
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- Match en faveur de l'équipe A.S.A.T SBA sur le score de 10--00

AFFAIRES N°39: Ren : A.S.Castors-I.R.C.Tlemcen (U17) coupe d'Algérie jeunes 28/01/2017.

- Vu la feuille du match signalant :
- .Absence de l'équipe I.R.C.T
- .Vu la lettre explicative de l'équipe I.R.C.T
- . Vu le Talon du fax (PV rectificatif en date du 23/01/2017 L.R.H.B.Oran).
- Vu la lettre de la Ligue Wilaya Hand Ball de Tlemcen.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- Match a reprogrammé par la D.O.S.

AFFAIRES N°40: Ren :G.C.Ain Tedeles-J.S.Arzew (U17) coupe d'Algérie jeunes du 28/01/2017

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants
- Disqualification de l'Off(B) TOUATIR N° Lic 736 du club G.C.A.T. pour geste anti sportif envers Officiels.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION.

- Il est infligé une sanction de Quatre(04) matchs ferme à l'Off(B) TOUATIR N° Lic 736 du club G.C.A.T.
- Il est infligé une amende de 10.000 DA au club G.C.A.T.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 02 Février 2017.

SECRETARE de la SEANCE
SARDI MED



PRESIDENT C.R.Q.D.
BENZERDJEB. AMINE

Siege : palais des sports –Oran–/ Tel & Fax : 041 24 38 60 – 041-32-96-58

Site : <http://lrohbandball.jimdo.com> /Email : lroh31@gmail.com